

Mobilier d'église : stalles et bancs d'œuvre

Autrefois dans la plupart des églises, certains paroissiens pouvaient réserver leur place à l'église !

Il suffisait de verser une sorte d'abonnement à la Paroisse permettant à chacun d'apposer une plaque gravée à son nom sur son prie-Dieu - un siège destiné à s'agenouiller commodément -. Ainsi les premiers rangs de la nef étaient toujours occupés.

Maintenant les prie-Dieu ont disparu ; on peut encore voir quelques chaises portant le nom de leur ancien propriétaire.

Autre mobilier souvent disparu ou relégué dans le coin le plus sombre de l'église : le Banc d'œuvre.



Le banc d'œuvre de l'église de Saint Gervais



Intérieur du banc d'œuvre de Saint Gervais

Le banc d'œuvre est placé dans la nef face à la chaire à prêcher. C'est un meuble imposant souvent décoré. Le banc est adossé sur toute sa longueur à un grand panneau sculpté, compris dans une structure fermée tout autour. Vu de l'extérieur, le devant présente une table permettant de poser les livres de prière. Il y a place pour 5 à 6 personnes.

Le banc d'œuvre, par destination, est occupé par le « Conseil de Fabrique ».

Le conseil de fabrique d'une paroisse est l'ensemble des clercs et des laïcs, responsables de la collecte et de l'administration des fonds nécessaires à l'entretien de l'église. Ce sont les marguilliers, souvent des notables de la paroisse, qui s'y installaient. Plus récemment le banc d'œuvre a pu être occupé par le Maire et les conseillers municipaux lors de cérémonies commémoratives comme la messe du 11 novembre. Il peut actuellement être occupé par tout un chacun.

Enfin, les Stalles.



Stalles de Saint Gervais

Là encore le bois sculpté est à l'honneur. C'était l'occasion pour les artisans ébénistes locaux de montrer leur savoir-faire. Partout, en France, des églises conservent le témoignage de cette richesse décorative. Certaines stalles sont classées par les Monuments Historiques, comme celles de Saint Léger d'Amenucourt et de Notre Dame de Saint Clair sur Epte, sur notre secteur pastoral. Placées autour du chœur, les stalles étaient destinées aux clercs participant aux offices liturgiques : une succession de sièges séparés par des accotoirs, en nombre variable, selon l'importance de la paroisse. Ces sièges articulés se relevaient (comme un strapontin) mais étaient munis en dessous d'une petite console, appelée « miséricorde », permettant de s'appuyer tout en restant debout pour éviter la fatigue durant les longues cérémonies.



Stalles d'Amenucourt